

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 1^{er} avril 2019 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Sont également présentes, Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

2019-04-085

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum**
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) Adoption de l'ordre du jour**
- D) Adoption du procès-verbal**
 - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) Engagement de crédits (dépenses)**
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Piscine municipale – Installation d'une clôture / Octroi de contrat
 - H.2 Regroupement d'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques / Mandat à l'UMQ
 - H.3 Fédération des Villages-Relais / Demande d'appui
 - H.4 Groupe d'entraide En Toute Amitié / Soirée Casino / Demande de commandite
 - H.5 Club de patinage artistique de Berthierville / Revue sur Glace 2019 - Publicité
 - H.6 Nomination d'un maire suppléant
 - H.7 Services professionnels de génie / Travaux de réfection des infrastructures de la rue De Lévis et d'une section De Vaudreuil
 - H.8 Personnel étudiant / Camp de jour - Été 2019
 - H.9 Programmation des fêtes publiques 2019 / Concert Gospel de Noël
 - H.10 Concert Gospel de Noël / Programme d'appui aux projets et aux événements récurrents – MRC de D'Autray
 - H.11 Grande fête familiale des sucres / Programme d'aide aux collectivités rurales – MRC de D'Autray
 - H.12 Programme Accès-Loisirs Berthierville – Année 2019
 - H.13 Bibliothèque municipale / Heures d'ouverture – Été 2019
 - H.14 Chapelle Cuthbert – Contrat d'entretien et de gardiennage avec la SODEC
 - H.15 Programme d'entretien annuel des terrains de soccer / Octroi de contrat
 - H.16 Démarche de revitalisation du centre-ville / Programme particulier d'urbanisme
 - H.17 Programme de soutien aux politiques familiales municipales / Convention d'aide financière
 - H.18 Entretien de la chapelle Cuthbert / Mandat à Marc Chaput enr.
- I) Dépôt de documents**
- J) Rapport des services**
- K) Avis de motion**
- L) Adoption de règlements**
 - L.1 **Adoption du règlement 947**
Règlement de gestion de la bibliothèque municipale

- L.2 **Adoption du règlement 748-199**
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 concernant les normes des piscines et des bains à remous
- L.3 **Assemblée publique de consultation**
Adoption du second projet de règlement 748-200
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification des usages et normes autorisés dans la zone 3-R-18, renommée 3-I-18
- M) **Affaires nouvelles**
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout des points suivants sous l'item « Affaires nouvelles » :

- M.1 Fourniture de services reliés à l'entretien des espaces verts / Octroi du contrat
- M.2 Travaux de raccordements aux réseaux municipaux / Octroi de contrat
- M.3 Table des aînés Pôle Berthier / Demande de contribution financière
- M.4 Hockey mineur de Berthierville / Demande de commandite
- M.5 Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray / Demande de commandite

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2019-04-086

D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-087

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2019-02 et 2019-03 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme 344 524,69 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-088

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2019-03 » représente les dépenses encourues en mars 2019 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en mars 2019 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 114 300,66 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 28 mars 2019 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2019-04-089

H.1 PISCINE MUNICIPALE – INSTALLATION D'UNE CLÔTURE / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que des travaux d'installation d'une clôture ont été prévus au budget 2019 afin de remplacer celle existante tout en prévoyant des barrières créant des accès distincts pour la piscine municipale et la pataugeoire;

CONSIDÉRANT la réception de deux offres de services déposées par Clôture Joliette inc. (numéro 15553) et Clôture Jalbert (numéro 3274);

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 20 juillet 2018 émise par M. Gaétan Champagne, chargé de projets;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Clôture Joliette inc. le contrat des travaux d'installation de clôture à la piscine municipale et d'autoriser une dépense n'excédant pas 3 250 \$ toutes taxes incluses pour effectuer lesdits travaux.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-090

H.2 REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES / MANDAT À L'UMQ

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Berthierville souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période 2019-2024;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 18 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Berthierville joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 1^{er} juillet 2024.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

D'accepter, en conformité à la Loi, qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-091

H.3 FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS / DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT que le Programme Village-relais a été lancé en 2006 et qu'il compte 41 municipalités accréditées à ce jour;

CONSIDÉRANT que le Programme vise deux grands objectifs qui sont de contrer les effets de la fatigue au volant en offrant des lieux d'arrêt sécuritaire et de contribuer au développement local des municipalités accréditées;

CONSIDÉRANT que le Programme s'inscrit parfaitement dans la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022* et de son ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

1^{er} avril 2019

CONSIDÉRANT que l'entente qui lie les municipalités accréditées et le ministère des Transports est composée d'engagements des deux parties et que la mise en œuvre et la réussite de ce Programme ne peuvent se faire sans la participation pleine et entière des Villages-relais avec leurs commerçants et celle du ministre des Transports;

CONSIDÉRANT que les Villages-relais se sont dotés d'une Fédération pour les représenter auprès des différents partenaires gouvernementaux;

CONSIDÉRANT que le Programme Villages-relais génère des économies substantielles au ministère des Transports en termes d'immobilisation et d'exploitation par rapport aux autres éléments formant les parcs routiers;

CONSIDÉRANT la nécessité de promouvoir le Programme Villages-Relais pour être mieux connu du grand public et ainsi en assurer pleinement son rôle;

CONSIDÉRANT qu'au cours des 10 dernières années, le réseau a bénéficié de seulement 3 grandes campagnes de promotion, soit de 2012 à 2014;

CONSIDÉRANT les différences significatives qui existent entre les municipalités accréditées, tant au niveau de la population (de 270 à 10 000 de population), qu'au niveau des moyens dont elles disposent pour honorer leur engagement de Village-relais et qu'elles doivent respecter une charte qualité en offrant plusieurs services de base l'année durant;

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités investissent et réalisent chaque année des travaux d'amélioration des aménagements afin de rendre les lieux publics plus accessibles et sécuritaires;

CONSIDÉRANT que par leur engagement pour la sécurité routière, les Villages-relais seraient en droit de s'attendre à une meilleure reconnaissance passant par le biais de programmes gouvernementaux ayant pour objectif de les assister au maintien de leur rôle qui offre davantage de services qu'un parc routier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

De demander à Madame Caroline Proulx, députée de la circonscription provinciale de Berthier et ministre du Tourisme et au ministre des Transports, Monsieur François Bonnardel, de soutenir les Villages-relais et leurs préoccupations préalablement mentionnées qui sont notamment d'obtenir une campagne de promotion d'envergure pour mieux faire connaître les services du réseau et l'obtention d'un soutien du ministère des Transports et des ministères partenaires, Tourisme et Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de projets permettant aux Villages-relais de jouer pleinement leur rôle en matière de lieu d'arrêt sécuritaire pour les usagers de la route.

D'acheminer copie de la présente résolution à la Fédération des Villages-relais du Québec.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-092

H.4 GROUPE D'ENTRAIDE EN TOUTE AMITIÉ / SOIRÉE CASINO / DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite datée du 19 février 2019 provenant du Groupe d'entraide En Toute Amitié, organisme à but non lucratif, quant à la tenue de la soirée Casino qui se tiendra le 7 juin 2019 à l'Hôtel de ville de Berthierville;

1^{er} avril 2019

CONSIDÉRANT la Politique de dons et commandite aux organismes à but non lucratif en vigueur à la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la demande à l'égard de la tenue de la soirée Casino sur le territoire de Berthierville pour la durée d'une journée respecte les objectifs de la Politique tout en assurant une visibilité au niveau local;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail du 18 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accorder une commandite au montant de 200 \$ au Groupe d'Entraide En Toute Amitié pour la tenue de la soirée Casino qui se tiendra le 7 juin 2019 à l'Hôtel de ville de Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-093

H.5 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BERTHIERVILLE / REVUE SUR GLACE 2019 - PUBLICITÉ

CONSIDÉRANT que le Club de patinage artistique de Berthierville présentera les 27 et 28 avril 2019 son spectacle annuel;

CONSIDÉRANT l'offre de publicité transmise le 7 mars 2019 par le Club de patinage artistique de Berthierville pour l'évènement annuel de Revue sur Glace;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail du 18 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De réserver une publicité dans le programme souvenir de la Revue sur Glace 2019 du Club de patinage artistique de Berthierville au coût de 175 \$ pour un format d'une demie page.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-094

H.6 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

QUE la conseillère municipale, Mme Isabelle Fontaine, soit nommée maire suppléant pour les mois de mai, juin, juillet et août 2019.

1^{er} avril 2019

QUE Madame Fontaine soit également désignée comme substitut de la mairesse à la Municipalité régionale de comté de D'Autray.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-095

H.7 SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE / TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DE LÉVIS ET D'UNE SECTION DE VAUDREUIL

CONSIDÉRANT la lettre datée du 26 mars 2018 provenant de Monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, confirmant à la Ville de Berthierville son admissibilité à une subvention de 521 600 \$ dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue De Lévis;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 26 mars 2018 provenant de Monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, confirmant à la Ville de Berthierville son admissibilité à une subvention de 236 600 \$ dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité pour les travaux de réfection des infrastructures d'une section de la rue De Vaudreuil;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a procédé à une demande de soumissions publiques par système de pondération relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de travaux de réfection des infrastructures de la rue De Lévis et d'une section de la rue De Vaudreuil;

CONSIDÉRANT le rapport émis par le comité de sélection en date du 21 mars 2019 faisant état du résultat d'analyse, à savoir :

Soumissionnaires	Pointage intérimaire	Prix proposé	Pointage final
PLURITEC LTÉE Trois-Rivières	99.0	137 740,05 \$	10.817
FNX-INNOV, Trois-Rivières	98.0	137 855,03 \$	10.736
LE GROUPE FORCES s.e.n.c. Joliette	95.0	136 245,38 \$	10.643
GBI EXPERTS-CONSEILS INC. Joliette	92.0	135 670,50 \$	10.467
GROUPE CIVITAS INC. Terrebonne	98.0	147 168,00 \$	10.057
LES SERVICES EXP INC. Joliette	96.0	148 432,73 \$	9.836

CONSIDÉRANT que la firme Pluritec Ltée a obtenu le meilleur pointage final, soit 10.817;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail du 26 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme Pluritec Ltée le mandat de services professionnels d'ingénierie pour les travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts sanitaire et pluvial et de la voirie sur l'ensemble de la rue De Lévis ainsi que d'une section de la rue De Vaudreuil et ce, au coût de 119 800 \$ plus les taxes applicables, totalisant 137 740,05 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-096

H.8 PERSONNEL ÉTUDIANT / CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2019

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-02-031 et 2019-03-082 confirmant l'embauche des personnes salariées étudiantes au poste de moniteur au camp de jour de la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT l'avis reçu de Lorie Savignac annonçant son désistement au poste de monitrice au camp de jour;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'embauche de Noémie St-André à titre de personne salariée étudiante au poste de monitrice au camp de jour 2019 pour la période se situant entre le 16 juin et le 17 août 2019 totalisant une période de neuf (9) semaines d'un maximum de 40 heures par semaine et ce, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-097

H.9 PROGRAMMATION DES FÊTES PUBLIQUES 2019 / CONCERT GOSPEL DE NOËL

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée à la tenue de fêtes publiques organisées par la Ville pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que la proposition d'un concert Gospel à l'occasion de Noël a été retenue dans le cadre de la programmation 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense n'excédant pas 10 000 \$ toutes taxes incluses pour l'organisation du concert Gospel de Noël qui se tiendra le 30 novembre 2019 à l'église de Sainte-Geneviève-de-Berthier.

1^{er} avril 2019

De retenir l'offre de services datée du 19 mars 2019 du chœur Shey'Ruben Praise au coût de 6 200 \$ plus les taxes applicables pour la représentation musicale.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-098

H.10 CONCERT GOSPEL DE NOËL / PROGRAMME D'APPUI AUX PROJETS ET AUX ÉVÉNEMENTS RÉCURRENTS – MRC DE D'AUTRAY

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville présentera un concert Gospel de Noël le 30 novembre 2019 dans le cadre de sa programmation culturelle annuelle 2019;

CONSIDÉRANT le programme d'appui aux projets et aux événements récurrents de la MRC de D'Autray permettant l'octroi d'aide financière pour la tenue d'un tel événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation de l'événement « Concert Gospel de Noël » dans le cadre du Programme d'appui aux projets et aux événements récurrents de la MRC de D'Autray;

De confirmer l'engagement de la Ville de Berthierville à payer sa part des coûts admissibles au projet;

D'autoriser la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, les documents relatifs à la demande d'aide financière dudit événement.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-099

H.11 GRANDE FÊTE FAMILIALE DES SUCRES / PROGRAMME D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS RURALES – MRC DE D'AUTRAY

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville organise pour la première année l'événement de la Grande fête familiale des sucres;

CONSIDÉRANT le Programme d'aide aux collectivités rurales de la MRC de D'Autray permettant l'octroi d'aide financière pouvant atteindre un maximum de 60% du coût total du projet évalué à 9 711,35 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation de l'événement de la Grande fête familiale des sucres dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités rurales de la MRC de D'Autray;

De confirmer l'engagement de la Ville de Berthierville à payer sa part des coûts admissibles au projet;

1^{er} avril 2019

D'autoriser la trésorière, directrice générale adjointe et greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, les documents relatifs à la demande d'aide financière dudit projet.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-100

H.12 PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS BERTHIERVILLE – ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville fait partie depuis 2011 du Programme Accès-Loisirs Lanaudière dont la mission est de favoriser l'accès aux activités de loisirs pour les personnes et les familles qui sont en situation de faibles revenus;

CONSIDÉRANT que ce programme aide à lutter contre la pauvreté, à développer le potentiel des participants (es) et à permettre de s'intégrer à la vie sociale et communautaire;

CONSIDÉRANT que plusieurs familles et individus qualifiés ont déjà bénéficié du programme;

CONSIDÉRANT que des organismes et commerces de Berthierville s'impliquent dans le programme;

CONSIDÉRANT que la gestion du programme Accès-Loisirs a été confiée à la Maison de la Famille aux quatre vents;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

De renouveler l'adhésion de la Ville de Berthierville au Programme Accès-Loisirs pour l'année 2019;

D'autoriser une dépense n'excédant pas 1 000 \$ pour l'année 2019 imputable audit programme, dont un montant de 750 \$ est versé à la Maison de la Famille aux quatre vents de Berthierville à titre de participation financière pour leur service de gestion complète du programme, incluant la promotion, la planification des inscriptions, les frais d'administration, les frais de déplacement ainsi que la cueillette de données statistiques;

De confirmer que la Ville de Berthierville retient la colonne Région Métropolitaine de recensement (RMR), 500 000 habitants et plus, comme seuil de revenu;

De contingenter à une seule activité par session pour chacun des membres de la famille.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-101

H.13 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE / HEURES D'OUVERTURE – ÉTÉ 2019

CONSIDÉRANT la disponibilité limitée des bénévoles et l'achalandage moins élevé à la bibliothèque municipale en période estivale;

CONSIDÉRANT la note de service datée du 14 mars 2019 émise par la coordonnatrice de la bibliothèque à cet effet;

1^{er} avril 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'établissement des heures d'ouverture de la bibliothèque municipale pour la période estivale 2019, soit du 22 juin au 2 septembre 2019 comme suit :

- Mardi : De 10 h à midi ET de 13 h à 16 h
- Mercredi : De 10 h à midi, de 13 h à 16 h ET de 18 h à 20 h
- Jeudi : De 10 h à midi

D'autoriser la fermeture de la bibliothèque du 21 juillet au 3 août 2019 pour la période des vacances du personnel.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-102

H.14 CHAPELLE CUTHBERT – CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE GARDIENNAGE AVEC LA SODEC

CONSIDÉRANT que la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) propose le renouvellement du contrat de service afin d'assurer l'entretien et le gardiennage du site historique de la chapelle Cuthbert pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2019 et se terminant le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'autoriser M^{me} la mairesse Suzanne Nantel et M^{me} Sylvie Dubois, directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le contrat de service avec la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) afin d'assurer l'entretien et le gardiennage du site historique de la chapelle Cuthbert pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2019 et se terminant le 31 mars 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-103

H.15 PROGRAMME D'ENTRETIEN ANNUEL DES TERRAINS DE SOCCER / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que les terrains de soccer doivent faire l'objet d'un entretien annuel spécialisé afin d'assurer la qualité de la surface du jeu;

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 13 mars 2019 déposée par la compagnie Multi-Surfaces Giguère inc. pour effectuer le programme d'entretien annuel des terrains de soccer au montant forfaitaire de 10 920 \$ plus les taxes applicables et ce, excluant les réparations de gazon fixées à 13,00 \$/m² plus les taxes applicables ainsi que le terreautage supplémentaire à 0,40 \$/m² plus les taxes applicables;

1^{er} avril 2019

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 25 mars 2019 émise par Gaétan Champagne, chargé de projets;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Multi-Surfaces Giguère inc. le contrat d'entretien 2019 des terrains de soccer au coût de 10 920 \$ plus les taxes applicables et, si nécessaire, les travaux de réparation de gazon au coût de treize dollars (13,00 \$) du mètre carré plus les taxes applicables et de terreautage supplémentaire à 0,40 \$/m² plus les taxes applicables et ce, tel que détaillé à leur offre de services datée du 13 mars 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur le conseiller Claude Frappier se retire de la table du conseil à 20 h. Le quorum est constaté.

2019-04-104

H.16 DÉMARCHE DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE / PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME

CONSIDÉRANT la démarche de revitalisation du centre-ville initiée en 2018 par la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT le mandat accordé à la MRC de D'Autray par la résolution 2018-03-050 à l'égard de la coordination de ladite démarche;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet l'établissement d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) ayant pour objectif de préciser la vision de la ville pour certaines parties délimitées de son territoire et de définir un ensemble d'interventions et de travaux qu'elle entend entreprendre pour y arriver;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 18 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la réalisation d'une démarche en vue de l'élaboration d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) en vertu des dispositions prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur le conseiller Claude Frappier revient à la table du conseil à 20 h 01. Le quorum est constaté.

2019-04-105

**H.17 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES /
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Berthierville a présenté une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales en vertu de la résolution 2018-10-306;

CONSIDÉRANT la réception le 6 mars 2019 d'une lettre datée du 25 février 2019 provenant du ministre de la Famille annonçant une subvention de 6 000 \$ dans le cadre dudit Programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de cette annonce lors du comité de travail tenu le 18 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU:

D'autoriser la directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois, à signer au nom de Ville de Berthierville, tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales incluant la convention d'aide financière 2018-2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-106

H.18 ENTRETIEN DE LA CHAPELLE CUTHBERT / MANDAT À MARC CHAPUT ENR.

CONSIDÉRANT le contrat de service intervenu entre la Société de Développement des Entreprises Culturelles (SODEC) et la Ville de Berthierville afin d'assumer l'entretien et le gardiennage du site historique de la chapelle Cuthbert pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2019 et se terminant le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'article 2.1.1 du contrat relatif à l'entretien ménager des bâtiments et du site de la chapelle Cuthbert, conformément à l'annexe 1;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 28 mars 2019 déposée par Marc Chaput enr.;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 1^{er} avril 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de service de Marc Chaput enr. relativement à l'entretien ménager de la chapelle Cuthbert pour la saison 2019 du 1^{er} mai au 15 octobre 2019, comprenant un grand ménage au début de la saison et un autre à la mi-saison, le tout au montant de 5 225,00 \$ plus les taxes applicables payé en cinq versements mensuels à la fin des mois de mai, juin, juillet, août et septembre.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt du document suivant :

- Certificat de conformité pour le règlement numéro 946 relatif à la transformation de local commercial, industriel ou institutionnel en logement de la Ville de Berthierville, émis par la MRC de d'Autray le 8 mars 2019

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des déchets domestiques et de la collecte sélective du mois de février 2019
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de mars 2019
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois de mars 2019

K) AVIS DE MOTION

- Aucun avis de motion pour la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2019-04-107

L.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 947
Règlement de gestion de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 947 relatif à la gestion de la bibliothèque municipale.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-108

L.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 748-199
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 concernant les normes des piscines et des bains à remous

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 748-199 concernant les normes des piscines résidentielles et des bains à remous.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**L.3 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 748-200
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification des usages et normes autorisés dans la zone 3-R-18, renommée 3-I-18**

Explication du second projet de règlement 748-200

La directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois explique le second projet de règlement 748-200.

Commentaires de la population

Aucun commentaire.

2019-04-109

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-200

Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification des usages et normes autorisés dans la zone 3-R-18, renommée 3-I-18

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement numéro 748-200 concernant la modification des usages et normes autorisés dans la zone 3-R-18, renommée 3-I-18.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) AFFAIRES NOUVELLES

2019-04-110

M.1 FOURNITURE DE SERVICES RELIÉS À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS / OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation relatif au contrat de fourniture de services reliés à l'entretien des espaces verts pour la saison 2019, autorisé par la résolution numéro 2019-03-069;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectué après 11 heures le 28 mars 2019, à savoir :

SOUSSIONNAIRE	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Horti-Solution inc.	57 653,58 \$

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 28 mars 2019 émise par Gaétan Champagne, chargé de projets, suite à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT que l'offre de la compagnie Horti-Solution inc. est la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 1^{er} avril 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Horti-Solution inc. le contrat de fourniture de services reliés à l'entretien des espaces verts pour la saison 2019 au coût de 57 653,58 \$ plus les taxes applicables et ce, aux conditions stipulées au devis numéro 2019-001.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-111

M.2 TRAVAUX DE RACCORDEMENTS AUX RÉSEAUX MUNICIPAUX / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le règlement 921 concernant le raccordement des entrées d'eau et d'égout aux conduites publiques et l'installation d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout;

CONSIDÉRANT la demande de raccordements aux réseaux municipaux déposées par la compagnie 9197-1523 Québec inc. pour le nouvel immeuble à logement situé sur le lot 6 269 288 sur la rue Aucoin;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 28 mars 2019 déposée par Terrassement Baril pour l'exécution desdits travaux de raccordements;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 1^{er} avril 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Terrassement Baril le contrat relatif aux travaux de raccordements ci-haut mentionnés au coût de 13 042,47 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que détaillé à leur offre de services datée du 28 mars 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-112

M.3 TABLE DES AÎNÉS PÔLE BERTHIER / DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la lettre datée du 20 mars 2019 provenant de la Table des aînés Pôle Berthier demandant une aide financière pour l'année 2019 dans le but de poursuivre leurs activités auprès des aînés et de procéder à l'achat d'équipements et matériel nécessaires à l'organisation des activités;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville participe avec différents intervenants du milieu à la Table des aînés Pôle Berthier ayant pour mission de briser l'isolement et d'organiser diverses activités et sorties pour les aînés;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 1^{er} avril 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 500 \$ à titre de contribution financière pour l'année 2019 à la Table des aînés Pôle Berthier pour l'organisation, la promotion et le fonctionnement de la Table.

De fournir l'aide technique nécessaire pour la tenue des activités de la Table se déroulant sur son territoire.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-113

M.4 HOCKEY MINEUR DE BERTHIERVILLE / DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue le 22 mars 2019 provenant de l'Association du Hockey mineur de Berthier, organisme à but non lucratif, organisant un tournoi novice-atome « Coupe du Président » à l'aréna de Berthierville du 5 au 21 avril 2019;

CONSIDÉRANT la Politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif en vigueur à la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la demande à l'égard de la tenue de l'événement sur le territoire de Berthierville respecte les objectifs de la Politique tout en assurant une visibilité au niveau provincial;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 1^{er} avril 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accorder une commandite au montant de 1 750 \$ à l'Association de hockey mineur de Berthier, organisme à but non lucratif (OBNL), organisant l'événement du tournoi novice-atome « Coupe du Président » à l'aréna de Berthierville du 5 au 21 avril 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-04-114

M.5 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BERTHIER D'AUTRAY / DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier datée du 26 mars 2019 présentée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray relative à la tenue d'une journée pour l'événement « BERTHI ET BROUE » au parc Ste-Geneviève le 1^{er} juin 2019;

CONSIDÉRANT la politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif (OBNL) et la politique de prêt d'équipements et de plateaux;

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la Ville de Berthierville pour la présentation de cet événement provincial;

1^{er} avril 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 1^{er} avril 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 850 \$ à titre de commandite à la Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray dans le cadre de la tenue du « BERTHI ET BROUE » le 1^{er} juin 2019 présenté au parc Ste-Geneviève.

Il est également résolu d'autoriser la fermeture partielle des rues De Frontenac, Gilles-Villeneuve et Ste-Geneviève et de participer aussi par le prêt d'équipements municipaux.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse demande aux citoyens s'ils ont des questions.

Des questions sont posées et les membres du conseil donnent les réponses appropriées.

2019-04-115

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 21.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse